

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 7 mars 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Denise Girard, Myriam Hardy, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Messieurs Yanick Cyr, Nicolas Brosseau, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau.

EST ABSENTE :

Madame Paule Froment.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

M. Martin Duquette, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Nicole Breault, directrice du Service de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle

Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 00.

72-CC-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 6.2 Nomination à la direction du Service des ressources éducatives (pour ajournement)
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
 - 9.1 Dénonciation d'annexes à la convention locale des enseignantes et enseignants
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
 - 11.1 Autorisation de vente d'immeubles pour taxe impayée
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.1 Autorisation – contrat d'une durée maximale de cinq ans pour des produits d'entretien ménager
 - 12.2 Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – réfection de la chaufferie, ailes A et C
 - 12.3 Écoles Pierre-Laporte, du Jardin-Bienville et des Mille-Fleurs – location de construction modulaires – octroi de contrat
 - 12.4 Octroi de contrat – entretien des installations aquatiques
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
16. Période de questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

73-CC-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel que le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

PAROLE AUX ÉLÈVES

Deux élèves ont pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Six personnes du public ont pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 13 décembre au 2 mars 2017.

**NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES
ÉDUCATIVES (POUR AJOURNEMENT)**

Ce point est reporté à une séance ajournée qui se tiendra le du 14 mars 2017 à 19 h 30 à la salle des Lys.

**DÉNONCIATION D'ANNEXES À LA CONVENTION LOCALE DES
ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS**

Ce point est reporté à la séance du 28 mars prochain.

74-CC-2016-2017

AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXE IMPAYÉE

CONSIDÉRANT QUE les immeubles apparaissant sur la liste présentée ont plus d'une année de taxe scolaire impayée;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de perception entreprises par la Commission scolaire sont demeurées infructueuses;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a une entente avec la Ville de Longueuil pour procéder à des ventes d'immeubles pour taxe impayée;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux.

QU'UN maximum de 350 dossiers de la liste des immeubles présentée soit transmis à la Ville de Longueuil pour une vente pour taxe impayée.

Adoptée à l'unanimité

75-CC-2016-2017

**AUTORISATION – CONTRAT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE CINQ ANS
POUR DES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (ci-après le « RCA »);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 33 du RCA, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit que, dans le cadre d'un contrat à commandes, le dirigeant de l'organisme public ne peut toutefois autoriser un contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'approvisionnement en produits d'entretien ménager vient à échéance sous peu et qu'il y a donc lieu de procéder à une démarche d'appel d'offres public en vue d'établir un (1) nouveau contrat à commandes pour ces produits, dont la durée sera d'un maximum de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la durée souhaitée pour ce contrat à commandes (cinq ans) favorise un contrôle sécuritaire et un meilleur usage des produits d'entretien ménager, ainsi qu'une réduction des coûts d'acquisition de ce type de produits;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le Service des ressources matérielles soit autorisé à procéder à une démarche d'appel d'offres public dans le but d'établir un contrat à commandes pour l'approvisionnement en produits d'entretien ménager, dont la durée maximale prévue est de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

76-CC-2016-2017

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY –
RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE, AILES A ET C**

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon »;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

77-CC-2016-2017

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 090-390-43455 – Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy – réfection de la chaufferie, ailes A et C, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon » pour un montant total de 780 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLES PIERRE-LAPORTE, DU JARDIN-BIENVILLE ET DES MILLE-FLEURS – LOCATION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le manque de places-élèves à prévoir pour la rentrée scolaire 2017;

CONSIDÉRANT que les projets de construction d'écoles primaires ne seront pas concrétisés pour la rentrée scolaire 2017;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public dans le but d'établir un (1) contrat pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement ultérieur de constructions modulaires;

CONSIDÉRANT que ces constructions modulaires seront installées temporairement sur les sites respectifs de l'École Pierre-Laporte, de l'École du Jardin-Bienvenue et de l'École des Mille-Fleurs;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Solution modulaire scolaire inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées à l'École Pierre-Laporte, à l'École du Jardin-Bienvenue et à l'École des Mille-Fleurs soit octroyé à l'entrepreneur « Solution modulaire scolaire inc. », pour un montant approximatif de 1 194 760,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 28 février 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

- 2° **QUE** ce contrat soit pour une période de deux (2) ans, avec une option de renouvellement mensuel;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

78-CC-2016-2017

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 45-CC-2016-2017 adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance du 22 novembre 2016, autorisant la conclusion d'un contrat de services évalué à plus de 500 000 \$ pour l'entretien des installations aquatiques de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette même résolution autorisait une durée prévue supérieure à trois (3) ans pour ce contrat, soit un maximum possible de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit notamment un service de gestion de la qualité de l'eau, ainsi que l'entretien général des installations aquatiques des cinq (5) établissements de la Commission scolaire disposant de piscines, soit l'École Antoine-Brossard, l'École internationale Lucille-Teasdale, l'École Bel-Essor, l'École régionale du Vent-Nouveau et l'École Jacques-Ouellette;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat en ce sens;

CONSIDÉRANT que six (6) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat relatif à l'entretien des installations aquatiques de cinq (5) écoles, soit l'École Antoine-Brossard, l'École internationale Lucille-Teasdale, l'École Bel-Essor, l'École régionale du Vent-Nouveau et l'École Jacques-Ouellette, soit accordé au prestataire de services « Sodem inc. », pour un montant approximatif de 759 867,27 \$ avant taxes (pour 3 ans), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017

- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée initiale de trois (3) ans, soit du 13 mars 2017 au 12 mars 2020, avec deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune, portant la durée possible du contrat jusqu'au 12 mars 2022;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'autre personne du public qui reprend la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Cinq commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Bruno Marcoux que la séance soit ajournée au 14 mars 2017 à 19 h30 à la salle des Lys. Il est 21 h 51.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2017